



ASSOCIATION, COMMUNAUTE & CIE

Notre action

Conseil, accompagnement et formalisation contractuelle d'une collaboration inter ou intra entreprise

Qu'est-ce qu'une telle prestation peut vous apporter ?

- ✓ Les clients peuvent apprécier la pertinence de la mise en place d'une collaboration entre eux. Le cas échéant, ils choisissent le type de collaboration le plus approprié dans leur situation.
- ✓ Chaque associé connaît l'impact de la collaboration envisagée sur sa propre situation financière
- ✓ Les clients posent les bases solides d'une bonne collaboration future entre eux (buts de la collaboration, temps de travail, place de chacun pour la prise de décision, etc.), formalisée dans un contrat
- ✓ Les clients connaissent les différentes démarches à entreprendre en parallèle à la création de la société

Quels sont les documents remis ?

- Documentation contenant :
 - une présentation des différentes possibilités de collaboration et des formes juridiques possibles respectant le cadre légal
 - un inventaire des avantages et inconvénients de chaque possibilité de collaboration
- Contrat de collaboration (communauté d'exploitation, association « Père-fils », association entre conjoints, association entre parents de même génération,...)
- Appréciation de l'évolution probable de la situation financière de la société à créer et des conséquences pour chacun des associés

Quels sont les exemples de situations où une telle prestation est utile ?

- Je souhaite collaborer avec un voisin, un frère, un fils, mon conjoint. Quelles sont mes possibilités ? Quelle forme de collaboration convient le mieux à nos réalités et à nos attentes ?
- Nous avons décidé de collaborer. Comment concrétiser notre souhait ? Quels sont nos droits et devoirs ? Quels sont les pièges à éviter ?
- Que mettre en place pour donner un maximum de chance à notre projet de collaboration ?

Combien ça coûte ?

15-35 heures, selon la complexité de la situation, au tarif horaire de la FRI ⁽¹⁾

⁽¹⁾ Les tarifs abonnés et non abonnés sont consultables sur le site de la FRI.

Quel est le déroulement de la prestation ?

1. Rencontre avec le conseiller afin de comprendre et de valider les attentes de chacune des parties afin de pouvoir décider de la forme de collaboration la plus appropriée
2. Transmissions de divers documents au conseiller
3. Etude par le conseiller des documents reçus et élaboration d'une proposition de contrat de collaboration comprenant les modalités en fonction de la forme de collaboration retenue. Sur demande, appréciation de l'évolution de la situation financière de la société.
4. Rencontre avec le conseiller afin de valider les options retenues, la proposition de convention et d'évoquer les démarches à entreprendre pour la suite. Si souhaité, présentation de l'évolution probable de la situation financière de la société.
5. Corrections et finalisation de la convention
6. Signature de la convention par toutes les parties

Quels sont les documents et informations à réunir pour faciliter le déroulement de la prestation ?

- Décision d'estimation des valeurs officielles des feuillets en propriété
- Liste des parcelles en location avec les montants des fermages
- Bouclage du dernier exercice comptable
- Inventaire de l'actif fermier

Quelles sont les prestations voisines délivrées par la FRI ?

- Conseil, accompagnement et création de société d'achat et d'utilisation de machines sous forme de société simple ou coopérative
- Appui à la conduite de séances bilan de toutes formes de collaboration

Qui contacter à la FRI pour en savoir plus ?

Fabrice Berret et les conseillers en gestion d'entreprise de la FRI